

# TAMA

## POINT D'ETAPE

La négociation a démarré le 25 mai. Nous échangeons pour le moment sur la politique de l'entreprise sur les grands thèmes suivants : les projets d'équipe, la souplesse horaire et l'usage équilibré du numérique, nous avons traité cette semaine les sujets du télétravail et de la prise du travail sur chantier.

### Projet d'équipe

Ce thème intègre la souplesse horaire et l'usage équilibré du numérique. L'ambition de l'entreprise est de laisser les équipes construire, organiser et gérer leurs rites et rythmes de travail en leur sein.

Le manager et son équipe devront bâtir leur organisation et les modalités de travail et de télétravail.

Les équipes devront également moderniser les aménagements du temps de travail par la souplesse des horaires de prise et fin de travail ainsi que la durée de la pause méridienne afin de contribuer à un meilleur équilibre vie pro/perso.

Ces nouveaux modes d'organisation nécessiteront de déterminer l'usage des outils collaboratifs et de communication. En effet, fort du constat de ces derniers mois, l'hyperconnexion, la sur-sollicitation et la sur-information impactent l'efficacité au travail et la santé.

Un accompagnement sur tous ces sujets sera proposé aux managers afin qu'ils aient une méthodologie de travail avec leur équipe.

*FO veillera à ce qu'aucun salarié ne se sente lésé dans sa propre équipe et qu'il y ait un processus clair et défini des modalités de mise en œuvre.*

### Le télétravail

Ce sujet est très attendu par les salariés, il est vrai que durant ces derniers mois, l'usage du télétravail s'est fait à marche forcée. Il est temps de définir un cadre de cohérence pour pérenniser ce mode de travail. Le télétravail selon la Direction est a priori ouvert à l'ensemble des salariés dès lors que les activités sont compatibles et qu'ils justifient d'une autonomie dans leurs missions. Le principe d'entreprise à date est 50% de son temps de travail en moyenne par semaine pour les salariés à temps plein sur la base du volontariat du salarié.

Concernant la modalité de prise de travail sur chantier, ce sujet a pour enjeux de répondre aux ambitions de santé-sécurité de l'entreprise liées aux risques routiers, de réduire de nombreux déplacements...

*Il est fondamental pour FO que l'accès au télétravail ne soit pas lié à l'emploi mais aux activités. Le rythme doit être agile et structuré selon les besoins (hebdomadaire, mensuel, annuel) en tenant compte des spécificités des Métiers et équitable selon le temps de travail (temps plein ou partiel).*

*Le télétravail généralisé doit intégrer les conditions de travail à domicile (mobiliers, équipements...) ainsi qu'une indemnité compensatoire des usages (internet, téléphonie...) et des frais liés à la restauration méridienne.*

Un séminaire a lieu le 16 juin avec l'ensemble des représentants des organisations syndicales des Métiers d'EDF SA ainsi que leur RH afin de pouvoir échanger sur les spécificités des Métiers.